

Baclofène : le relaxant autorisé pour guérir l'alcoolisme

Créé le 23-04-2012 à 10h35 - Mis à jour le 25-04-2012 à 15h41

Obs Par Le Nouvel Observateur



L'Afssaps vient d'émettre un avis favorable à la prescription de cette molécule. Par Anne Crignon et Marie Vaton.



Depuis quelques années, le baclofène, un myorelaxant, est utilisé pour guérir l'alcoolisme. (VALINCO/SIPA)

L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), a publié mardi 24 avril à 18 heures un communiqué sur le baclofène, un "vieux" médicament, connu sous le nom de Lioséral, mis en circulation en 1974 en tant que myorelaxant. L'Agence a également émis un avis prudemment favorable à la prescription de cette molécule aux patients alcoolo-dépendants.

L'autorité de santé estime en effet que "de nouvelles données observationnelles montrent des bénéfices cliniques chez certains patients". Tout en insistant sur "une sous-notification probablement très importante des effets indésirables". Il est donc demandé aux prescripteurs de porter une attention particulière à leurs patients sous baclofène.

Fréquemment utilisé dans le traitement des contractures musculaires d'origine cérébrale, ou survenant au cours d'affections neurologiques telles que la sclérose en plaque, il est depuis quatre ou cinq ans de plus en plus fréquemment utilisé pour guérir les patients de l'alcoolisme.

Quelque 500 médecins français, en majorité des généralistes, le prescrivent hors autorisation de mise sur le marché (AMM), c'est-à-dire pour une indication autre que celle d'origine et à des doses dépassant largement celles préconisées dans la notice. Tous attendent donc avec impatience la

reconnaissance par les autorités de santé du bien-fondé de leur initiative. Le Code de santé publique autorise en effet un médecin à détourner l'usage d'un médicament s'il estime que c'est dans l'intérêt du malade.

Efficacité et effets secondaires

Or en juin dernier, l'Afssaps avait publié un avis de nature à dissuader les prescripteurs. L'agence estimait alors que les études existantes, basées sur l'observation et non sur la comparaison avec un placebo, ne permettaient pas "de conclure sur l'efficacité du baclofène dans le traitement de l'alcool-dépendance". L'autorité de santé s'interrogeait aussi sur les effets secondaires induits par l'absorption à forte dose. Ces deux arguments n'ont pas convaincus.

Le baclofène, ont rétorqué ses défenseurs, est administré depuis quarante ans par certains neurologues, notamment américains, bien au delà de la posologie recommandée sans que la pharmacovigilance n'ait jamais fait état de danger sérieux. Les prescripteurs considèrent par ailleurs que l'utilisation du baclofène pour les alcool-dépendants est "une avancée thérapeutique majeure" et que les résultats qu'ils observent sur le terrain sont "totalement enthousiasmants".

Ce traitement, qui déjà a libéré des centaines de patients de l'alcool - voire plusieurs milliers - est, a minima, deux fois plus efficace que l'acamprostate (baptisé Aotal) et autres traitements officiels dont les effets demeurent bien modestes, compte tenu du taux de rechute après abstinence.

La "lenteur coupable" de l'Afssaps

Il aura fallu l'offensive de Bernard Granger, psychiatre, chef de service à l'hôpital Tarnier à Paris, auteur du blog "La saga du baclofène" sur books.fr ([épisodes 1](#) et [2](#)) pour mettre fin à ce qu'il estime être la "lenteur coupable" de l'Afssaps. En mars dernier, Bernard Granger dans une Lettre ouverte s'agace des "tergiversations qui favorisent les laboratoires qui développent des molécules brevetées et craignent la généralisation de l'usage de baclofène."

Tombé dans le domaine public, le vieux Liorsesal est en effet peu rentable.



Je ne vous ferai pas l'insulte de vous croire complice de ces lobbies, poursuit-il, mais je vous invite à réfléchir à l'image que ce retard donne de l'Agence du médicament alors qu'elle cherche à reconquérir sa crédibilité (...) Il y a un moment où vos procédures doivent céder le pas à votre éthique de médecin. Des dizaines de malades meurent tous les mois parce que la prescription de Baclofène est découragée par vos services."

Ce soutien de l'Afssaps est la nouvelle étape d'une querelle démarrée en 2008 après la publication du livre d'un médecin, Olivier Ameisen, "Le dernier verre" (Denoël), entre ceux convaincus de la pertinence de cette nouvelle approche, et les "anti-baclos" emmenés par quelques leaders de l'alcoologie. Le professeur Ameisen, ancien cardiologue au Presbyterian Hospital de New York, lui même longtemps sous emprise de l'alcool, s'est soigné par la prise à haute dose de baclofène, seul traitement à ce jour qui supprime le "craving" : cet irrépressible besoin de boire, à l'origine de quelque 45.000 décès chaque année en France.

Anne Crignon et Marie Vatou

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20120423.OBS6871/baclofene-le-relaxant-autorise-pour-guerir-l-alcoolisme.html>